



## PERMISSION DE VOIRIE

Manifestations : N° 2018-070

Le Maire de la Ville de SAINT-ASTIER

Nature de l'autorisation : occupation du domaine public

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance de la voirie communale

VU la loi modifiée N° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU l'ordonnance N° 59.115 du 7 janvier 1959

VU le décret modifié N° 64.262 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques aux alignements à la conservation et à la surveillance des voies communales

VU la demande de l'association La confrérie des jeteurs de dés représentée par M. Benoist PITON sollicitant l'installation de chapiteaux sur la Place du 8 mai 1945 (près de la salle des fêtes) pour l'organisation d'une manifestation autour des jeux de sociétés du Samedi 9 juin au dimanche 10 juin 2018

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de l'organisation à la salle des fêtes d'une manifestation autour des jeux de sociétés par l'association « La confrérie des jeteurs de dés », du Samedi 9 juin au dimanche 10 juin 2018 ; deux chapiteaux seront installés sur le domaine public sur la place du 8 mai 1945 (près de la salle des fêtes) à partir du jeudi 7 juin 2018 à 14h00 jusqu'au lundi 11 juin 2018 à 17h00.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue pendant la durée nécessaire et déposée immédiatement après la fin de la manifestation par les soins des organisateurs.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'Adjoint chargé des associations sportives
- Monsieur le Directeur du service des sports
- Monsieur le Directeur des services techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de ST ASTIER
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de ST ASTIER
- Monsieur l'agent ASVP
- Monsieur PITON de la Confrérie des jeteurs de dés

Fait à SAINT-ASTIER, le 5 juin 2018

P/Madame le Maire,

ELISABETH MARTY

L'Adjoint délégué

B. LEGER.

